



Quoi de neuf ?

LA LETTRE D'INFOS DE VISSEICHE

Le mot du maire

URBANISME : ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

Depuis quelques mois, une commission extra-municipale en lien avec le cabinet URBA travaille à la révision de notre Carte Communale document d'urbanisme approuvé en 2004 qui définit les zones constructibles et non constructibles. Suite à la loi Climat et Résilience qui met en place le Zéro Artificialisation Nette en 2050, il nous est apparu nécessaire de redéfinir le projet de la Commune et les orientations d'urbanisme pour l'avenir. Le rythme de consommation des espaces naturels agricoles et fonciers doit être réduit de moitié entre 2021 et 2031. Pour Visseiche, cela représente une surface de 1,2 ha disponible pendant cette période.

Au fil de nos réunions plusieurs priorités ont donc été définies :

- **Poursuivre la dynamique d'accueil des nouveaux habitants tout en veillant à la limitation de la consommation de l'espace**

L'objectif d'atteindre les 950 habitants à l'horizon 2033 et d'envisager une croissance moyenne de la population atteignant +0,86%/an a été retenu. Il correspond à la croissance observée entre 2013 et 2023. De ce fait, nous sommes en cohérence notamment avec le Programme Local de l'Habitat adopté cette année par Vitré Communauté, en cohérence avec les objectifs du SCoT, du PLH et des dynamiques observées localement. Nous privilégierons donc un schéma d'aménagement de densification du cœur de bourg.

- **Assurer la vitalité économique**

Nous poursuivrons la préservation de l'espace agricole en maîtrisant l'étalement urbain et en protégeant à

long terme les terres agricoles. Quant au développement économique, il sera axé sur l'identification de bâtiments à vocation d'activités dans le centre bourg ou à proximité. Le Conseil municipal va devoir se prononcer sur l'instauration d'un droit de préemption ciblé et exercé par Vitré Communauté qui a la compétence Développement économique.

- **L'enjeu du patrimoine**

Conscients que le périmètre de protection autour de l'Eglise classée Monument historique n'apparaît plus pertinent, nous avons engagé un dialogue avec l'architecte des Bâtiments de France afin de mettre en place un nouveau périmètre diminué et recentré sur les lieux les plus sensibles au regard de cet enjeu. L'architecte des bâtiments de France, suite à cette concertation, a donné son accord à un nouveau périmètre délimité des abords du monuments historique. Ce nouveau périmètre protégé comprendra les entrées de bourg, le centre ancien, et le patrimoine historique (les écoles et le Vieux Moulin). A court terme, si le préfet approuve le projet, plus de 70 maisons et terrains viabilisés sortiront de ce périmètre.

Ce projet d'urbanisme qui engage la Commune pour 10 ans vous sera présenté jeudi 14 décembre à 20h lors d'une réunion publique ouverte à tous, suivie ensuite d'une enquête publique.

N'hésitez pas à venir nombreux pour échanger et donner votre avis sur les orientations proposées !

Bruno Gatel,
maire de Visseiche

En direct de la commune

DU CHANGEMENT AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Suite à la mutation d'Anne-Marie LEGOURD le 16 avril dernier, c'est Mélissa BLAIRE qui occupe désormais depuis le 11 septembre le poste de Secrétaire de mairie. Elle était auparavant responsable du pôle administration générale à la mairie d'Argentré du Plessis. C'est donc un retour dans notre collectivité pour Mélissa puisqu'elle a été adjoint administratif puis secrétaire de mairie de 2017 à 2020.

Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- Lundi : 13h30 - 16h30 - Mardi : 9h15 - 12h15
- Jeudi : 9h15 - 12h15 - Vendredi : 13h30 - 16h30
- Samedi : 10h30 - 12h00



Egalement : Madame Ludivine THOMAS adjoint administratif au secrétariat de mairie a quitté ses fonctions le 20 Octobre. Elle était présente dans notre collectivité depuis 2019 et assurait la comptabilité ainsi que la permanence du jeudi matin. Bonne route à elle !

Un recrutement a eu lieu pour ce poste (10H/ semaine). C'est la candidature de madame Nadia Audiau, domiciliée à Ballots (53) qui a été retenue. Elle prendra ses fonctions le lundi 4 décembre.

ESPACE MULTIMODAL : EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La mise en place de l'espace multimodal a mis en évidence le manque d'éclairage public au niveau du parking, Place Pierre Elie des Nétumières et de la route départementale. Suite à l'étude demandée, le Syndicat Départemental de l'Electrification (SDE) a proposé de remplacer le candélabre existant par un candélabre avec deux lanternes neuves en LED. Le réseau vient d'être étendu pour éclairer la partie sortie du parking. Un second



candélabre a été implanté avec deux lanternes neuves. L'étude photométrique avait démontré que l'ensemble du parking et de la partie de la RD en face serait éclairé. Les travaux ont eu lieu la 2^e quinzaine de Septembre. Le montant de la participation proposée par le SDE 35 à la Commune pour cette extension est de 5813,81€ La sécurité des usagers, notamment des transports scolaires est désormais mieux assurée !

LITIGE MUR 34, RUE SIPIA : ASSIGNATION EN REFERE

« La maison 34, rue Sipia est en nue-propriété à l'EPF BRETAGNE et la commune de Visseiche est usufruitière. Les travaux ont commencé en mai 2023.



La Maison 34, Rue Sipia au début des travaux en Mai 2023

Les propriétaires en indivision de la maison 32 rue Sipia ont assigné en référé devant le président du tribunal judiciaire de Rennes la Commune de Visseiche le 3 Octobre et ont présenté la requête suivante :

• Une demande d'expertise :

Ils estimaient « qu'il est nécessaire d'ordonner une mesure de bornage judiciaire afin de pouvoir déterminer si le mur litigieux appartient bien aux consorts TOUBON en pleine propriété puisque la mairie conteste cet état de fait »

• Une demande d'arrêt des travaux sous astreinte

Ils ont demandé au président du tribunal judiciaire « d'ordonner l'arrêt immédiat des travaux en cours sur le chantier sis 34 rue Sipia » et que Le tribunal condamne par ailleurs la mairie de VISSEICHE à faire cesser les travaux en cours au 34 rue Sipia à VISSEICHE, et ce sous astreinte de 500 € par jour de retard à compter de la signification de l'ordonnance à intervenir »

L'audience au tribunal judiciaire de Rennes a eu lieu le 11 Octobre.

Le président du tribunal judiciaire de Rennes a rendu sa décision par ordonnance le 20 Octobre dernier avec les motifs suivants :

Le juge des référés conclut ainsi sur les motifs de fin de non-recevoir de la requête :

« Les demandeurs qui n'allèguent ni d'un trouble manifestement illicite, ni d'un dommage imminent, ni d'une urgence manifeste, ni ne justifient de circonstances rendant impossible une tentative

de règlement amiable d'un différend qui les oppose à la commune depuis plusieurs mois doivent, en conséquence, être déclarés irrecevables en leur demande. »

Sur la demande reconventionnelle de tour d'échelle par la commune

La commune a affirmé lors de l'audience que la poursuite des travaux de rénovation nécessite d'effectuer un terrassement en pied de mur et que le seul accès possible ne peut se faire que par la propriété voisine des demandeurs.

« Le juge des référés indique dans l'ordonnance que la demande de la Commune étant aussi mal fondée qu'irrecevable elle ne pourra qu'être rejetée. »

Le Juge des référés dans l'ordonnance du 20 Octobre :

- **a déclaré les propriétaires de la maison 32, rue Sipia** irrecevables en leur demande
- **rejette** la demande de la Commune de Visseiche (sur le tour d'échelle)
- **condamne** les consorts TOUBON aux dépens
- et les **condamne** à payer à la Commune de Visseiche la somme de 1500€ au titre des frais irrépétibles.

Deux communiqués ont été transmis au Conseil municipal depuis septembre sur les différents faits relatifs à ce litige. Ils sont consultables sur le site internet de la Commune www.visseiche.com. (PV des conseils municipaux des 14 septembre 12 Octobre.).

OU EN SONT LES TRAVAUX DE LA MAISON 34, RUE SIPIA ?

Au 10 Octobre, tous les planchers bétons étaient réalisés. Il n'y aura plus d'intervention sur le mur présumé mitoyen. Les travaux effectués sur le mur séparant les deux constructions sont donc achevés. La couverture a été réalisée la deuxième quinzaine d'Octobre.

MUR ET APPENTIS DE L'ECOLE 2, RUE DE LA CORBINAIS : ACQUISITION PAR L'EPF BRETAGNE

Dans le cadre du projet d'aménagement de centre bourg, autour de l'école, et de la convention de portage foncier avec l'EPF BRETAGNE signée en 2021, une acquisition foncière d'une



partie de la propriété 2, rue de la Corbinais, est nécessaire afin de renforcer la sécurité et la visibilité de l'école St Pierre. La convention de portage foncier avec l'EPF Bretagne porte sur la propriété des 34 et 5 rue Sipia achetée aux consorts RACAPE en 2022 et la parcelle 251, 2, rue de la Corbinais. Le portage foncier s'inscrit dans les perspectives d'aménagement suivantes :

- Réhabilitation d'une maison vacante 34 rue Sipia en logement social T5
- Construction de deux logements et aménagement de places de stationnement sur le terrain 5, rue Sipia
- Aménagement autour de l'école St Pierre vers la rue Sipia

Le plan de l'avant-projet a été présenté à Mme GARRIC adjointe immobilière du diocèse et M. LUNEAU président de l'OGEC de Visseiche lors d'une réunion le 10 Juillet. Ce plan matérialise une emprise à acquérir par la Commune sur la propriété de l'école au 2, rue de la Corbinais.

Cette emprise était provisoire dans l'attente du plan de division établi par un géomètre. La division a eu lieu le 18 septembre et c'est finalement une surface de 95m² (Mur + Garage + appentis) qui fera l'objet de cette acquisition. Sur cette parcelle 251, 151 m² sont donc conservés par le Diocèse.

Le Conseil municipal a donc donné son accord le 12 Juillet aux modalités suivantes :

- L'acquisition par l'EPF Bretagne se fera auprès du diocèse à l'euro symbolique.
- En contrepartie, la Commune s'engage, suite aux travaux de démolition et de dépollution, sur la réalisation du muret devant l'école, conformément aux réglementations en vigueur quant à l'usage actuel du bien.

Comme pour la maison 34, rue Sipia, la Commune va devenir usufruitière (L'EPF ayant la nue-propriété). Elle supporte les impôts fonciers et peut engager des travaux d'embellissement et de réhabilitation.

L'acte de vente devrait être signé dans les prochaines semaines.

Des travaux de démolition de l'appentis et du préau auront lieu en Avril 2024 sous la responsabilité de l'EPF Bretagne. Une clôture provisoire sera mise en place autour de l'école dans l'attente des travaux d'aménagement.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : HARMONISATION DES TARIFS

Vitré Communauté est compétente dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées depuis le 1^{er} Janvier 2020.

Actuellement, nous dénombrons, pour les usagers domestiques du service Assainissement 42 grilles tarifaires différentes. Cette multiplicité de tarifs aboutit à une totale hétérogénéité des structures tarifaires appliquées sur le territoire communautaire. De plus, 10 communes appliquent des tranches de tarification (2, 3 ou 4 tranches), majoritairement en version dégressive.

Nous notons également une importante disparité dans les tarifs pratiqués :

- La part fixe varie entre 10 € et 114 € par an en fonction des communes,
- La part variable évolue entre 0,90 € / m³ et 2,90 € / m³ en fonction des communes.

En direct de la commune

L'objectif de cette harmonisation tarifaire est de réduire ces écarts significatifs pour converger progressivement vers un tarif unique.

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a délibéré en 2021 sur un **mode de gestion unique** sur son territoire, de façon à mutualiser et rationaliser les moyens mis en œuvre et garantir une qualité de service homogène sur l'ensemble du territoire.

Selon la note d'information relative à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les EPCI (Ministère de l'Intérieur, 18 Septembre 2017), VITRE COMMUNAUTE devra tendre, dans un délai raisonnable, à une harmonisation des tarifs, afin de garantir le respect du principe d'égalité des usagers devant le service public.

Les priorités à retenir pour la définition d'un tarif unique sur l'ensemble du territoire ont été définies par un Comité de Pilotage, composé d'élus de la Commission Eau et Assainissement, et sont :

- La préservation de la ressource en eau du territoire dans un objectif de reconquête des masses d'eau dont le constat actuel présente un résultat dégradé,
- La mobilisation d'un niveau d'investissement adapté aux enjeux de préservation de la ressource, du développement du territoire et aux évolutions normatives (mises en conformité des installations de traitement),
- La prise en compte des coûts de fonctionnement du service et des coûts d'exploitation développés par le mode de gestion retenu,

Un tarif unique à terme assorti d'une proposition de lissage.

C'est dans ces conditions que le tarif cible d'harmonisation pour 2028 a été proposé à :

- **Part fixe : 50 € HT**
- **Part variable : 2,31 € HT/m³**

Les cibles seront amenées à être modifiées en fonction de l'inflation, des actualisations des tarifs des concessionnaires, d'un nouveau mode de gestion ainsi que des conclusions du schéma directeur d'assainissement.

Visseiche est l'une des communes de Vitré Communauté ayant actuellement les plus faibles tarifs d'assainissement collectif de la Communauté d'agglomération. La part variable va donc augmenter progressivement contrairement à la part fixe qui baissera.

Evolution de la part fixe - Horizon 2028

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Visseiche	63,63	60,90	58,18	55,45	52,73	50

Evolution de la part variable - Horizon 2028

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Visseiche	0,89	1,17	1,46	1,74	2,03	2,31

LES ENJEUX DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) couvre la Communauté d'agglomération Vitré Communauté et la communauté de communes Roche Aux Fees Communauté. Le Programme Local de l'Habitat a été élaboré à l'échelle de Vitré Communauté. Ces documents de planification doivent être pris en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Communes	Population (INSEE 2020)	Variation moy. annuelle de la pop. (2013-2019)
Domalain	2020	+0,5%
La Guerche de Bretagne	4245	-0,1%
Rannée	1073	-0,7%
Arbrissel	299	+1,3%
Retiers	4503	+1,4%
Marcillé-Robert	947	-0,4%
Bais	2466	-1,6%
Visseiche	841	+0,8%

Documents	Transcription sur Visseiche
SCoT / 1-Maintenir et accueillir la population sur l'ensemble du territoire	Taux moyen de croissance sur la période : 1,25% pour les bourgs ruraux La taille projetée des ménages = 2,60 Production de logements aidés = encouragée Densité moyenne attendue = 16 log./ha <i>mais il est attendu 18 log./ha par la Chambre d'agriculture</i>
PLH / Provisoire 1/06/2023	Une croissance démographique moyenne de +0,88%/an et +0,44%/an pour le secteur Sud. Poursuite du desserrement des ménages (-0,46%/an) 1 est prévu sur 6 ans la production de 3 log./an dont 28% accession aidé et 10% LLS.

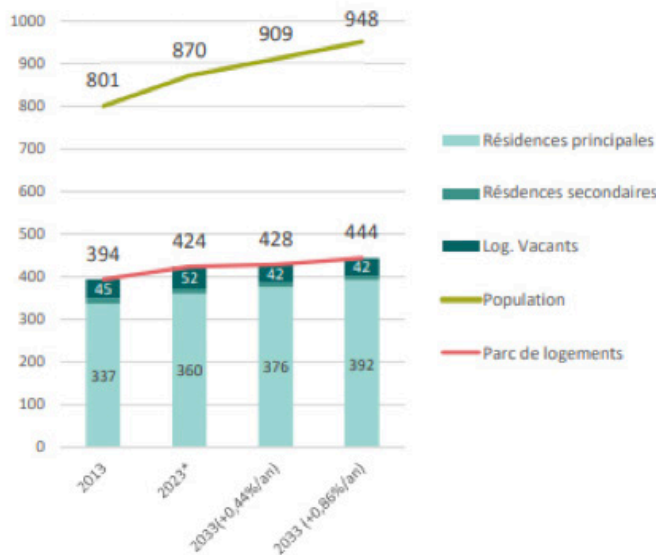
Pour Visseiche, le PLH (programme local de l'habitat) de Vitré Communauté retient un objectif de création de 21 logements (soit entre 3 et 4 logements par an).

Concernant la production de logements sociaux, l'objectif a été fixé à 2 logements.



La population/le logement

Evolution envisagée à l'horizon 2033



► hypothèses :

Pour 2023 :

- La population est estimée à 870 habitants
- Les fichiers Sit@del montrent une production annuelle de 3 log./an en moyenne entre 2011 et 2020.
- A Visseiche, taille des ménages semble peut évoluer : 2,42 occupants par résidence principale.

L'Hypothèse n°1 est basée sur le projet du PLH = +0,44%/an de croissance de population,

L'hypothèse n°2 est basée sur la croissance moyenne annuelle de la population de Visseiche entre 2013 et 2023.

	2033-2023	+0,44%/an	+0,86%/an
Habitants		39	78
Log. à produire (RP)		16	32
Dont LVacants		-10	-10
Logements à construire		4	20

	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,0	2,3	-1,0	0,8

|| Arrêt sur images

■ LES 200 ANS DU PRESBYTÈRE

Le 17 septembre dernier, dans le cadre des journées du patrimoine, la Commune proposait une série d'animations autour des 200 ans du presbytère et rendait hommage à son bâtisseur Mathurin BOURY Plus de 80 personnes ont participé à cette journée. Félicitations aux gagnants du quizz. Mesdames BRAUD Aurélie (Janzé), Christèle LABBE (Visseiche), Isabelle GOISBAULT (Domalain)



La vie à l'école

Cette année notre école accueille 85 élèves répartis dans 2 classes de maternelles et 2 classes de primaires.

Les premières semaines de septembre furent l'occasion de se retrouver petits et grands pour une nouvelle année, ainsi que de redécouvrir la cour de l'école Sainte Marie pleines de couleurs grâce à l'opération d'embellissement impulsée par les parents bénévoles de l'APEL et de l'OGEC ! Les PS-MS-GS de Visseiche, ont eu l'opportunité d'entrer dans une nouvelle classe aménagée spécialement pour vivre au quotidien la pédagogie Montessori. Merci aux parents bénévoles œuvrent pour offrir à l'ensemble des élèves un cadre de vie propice aux apprentissages et à l'épanouissement personnelle.

Le vendredi 15 septembre, les élèves de la PS au CM2 se sont réunis sur la cour de l'école Saint Pierre à Visseiche pour la bénédiction des cartables. Un temps de partage axé sur les valeurs nécessaires au vivre ensemble : aider les autres, l'amitié, le partage, et la bienveillance.



A l'école Sainte Marie de Marcillé-Robert, les TPS-PS-MS-CP sont accompagnés par Marie (enseignante et Chef d'établissement) et Marie-Christine (ASEM). Les élèves de CE1-CE2 sont accompagnés par Héléna (enseignante) ainsi que Gwladys Lecuyer (AESH). A l'école Saint-Pierre de Visseiche, les TPS-PS-MS-GS sont accompagnés par Claire (enseignante) ainsi qu'Eloïse (ASEM) et Isabelle (AESH). Marie-Azélie (enseignante) accompagne les CM1-CM2. Notre école est un lieu de vie agréable et accueillant grâce à Aurore, Marie-Christine et Eloïse qui prennent soin des locaux.



Cette année scolaire 2023-2024 est rythmée par notre thème d'année « Les Jeux Olympiques ET Paralympiques ». Ce thème se veut être un fil rouge pour l'ensemble des classes de notre école, notamment dans le cadre des projets sportifs. Mardi 17 octobre, tous les élèves de primaires se sont réunis sur le terrain de sport de Marcillé-Robert afin de courir le plus longtemps possible. Tous se sont dépassés, dans un esprit coopératif ! Bravo ! Depuis le retour des vacances de la Toussaint, les CE1-CE2 et CM1-CM2 rejoignent le mur d'escalade de Coësmes. Cette discipline favorise le dépassement de soi, la confiance en soi, en l'autre, en l'environnement. Plus tard dans l'année, les CM1-CM2, accompagnés par un animateur sportif, découvriront un autre sport : le handball. Enfin, comme chaque année, les maternelles et CP ne manquent pas leur rendez-vous avec Thomas, animateur sportif de l'association Pêle-Mêle, tous les mardi matin. Au programme : parcours de motricité et jeux collectifs. Sans oublier les séances de natation qui permettent chaque année aux élèves de progresser dans un autre élément : l'eau.

Quelques nouveautés cette année, viennent enrichir nos projets, notamment les rencontres intergénérationnelles avec les personnes de la Résidence de l'Etang au nombre de six, ainsi que les matinées randonnées (une randonnée par période) avec les élèves de maternelle et les CP.

Lundi 16 octobre, les Résidents ont cuisiné avec les PS-MS-CP à l'école Sainte Marie le matin. Puis l'après-midi, ce sont les CE1-CE2 qui sont allés à la rencontre des Résidents. Ces derniers ont partagé leurs souvenirs d'enfance à l'école. Notre prochaine rencontre est prévue le vendredi 8 décembre à la Résidence. Les primaires interpréteront différents chants étudiés dans le cadre de notre projet musique intitulé « Le corps en rythme, percussions corporelles et chants ».



Si vous souhaitez inscrire votre enfant, je vous invite à me contacter par téléphone au 06.88.89.74.74. Nous conviendrons ensemble d'une date de rendez-vous afin d'échanger sur le projet de l'école, visiter les locaux et faire connaissance.

Marie Hamon ainsi que l'équipe éducative de l'école Sainte Marie et l'école Saint Pierre (RPI)

APEL Marcillé-Visseiche

L'association des parents d'élève a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et de représentation des parents d'élèves. Elle a pour but de renforcer les relations avec les parents et l'équipe éducative de façon à tisser entre nous des liens solides et durables basés sur la confiance et sur le respect de nos intérêts réciproques.

L'APEL apporte également un aide financière en organisant, des évènements qui ponctuent l'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2022-2023, grâce aux bénéfices des différentes actions, nous avons pu mener des projets pour nos enfants : voyage scolaire pour les CE et CM, achats de mobilier pédagogique, financement des transports pour les sorties scolaires.

Les temps forts de l'année scolaire 2023-2024 :

Ventes de biscuits St Michel, Vente de Sapins de Noël, Arbre de Noël, Loto, vente de brioche et de saucissons, kermesse...

Nous remercions tous les parents d'élèves qui se sont impliqués dans tous ces évènements et ont contribué à leur réussite, sans oublier tous ceux qui donnent un peu de leur temps toute l'année pour accompagner les enfants lors des sorties ou ateliers....

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe, ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons !

A vos agenda :

- Ventes de Sapins de Noël Mercredi 29 novembre et Samedi 2 décembre (sur commande)
- Arbre de Noël le 15 décembre à Marcillé Robert
- LOTO le 6 avril à Essé
- Kermesse le 29 juin

apelmarcillevisseiche@gmail.com

La médiathèque municipale



L'inscription est gratuite, il suffit de remplir et signer une fiche, la carte vous permet d'aller dans

les 35 bibliothèques du réseau Arléane. Une navette apporte vos réservations des bibliothèques de Domalain, La Guerche de Bretagne, Moulins et Rannée, deux fois par mois. **Informations sur arleane.vitrecommunaute.bzh**

Depuis le 1^{er} septembre, le nombre d'emprunts est illimité, et la durée de prêt est de 4 semaines.

Nous recherchons des bénévoles pour tenir des permanences, principalement le mercredi matin. N'hésitez pas à nous rejoindre !

La médiathèque propose gratuitement, tous les mercredis après-midi, des séances individuelles de 45 minutes pour répondre à vos questions sur l'utilisation de votre ordinateur, tablette, ou smartphone. Sur inscription.



Depuis le mois d'avril, Ultra accompagne Myriam Verger à la médiathèque.

Elle est famille d'accueil pour l'association HANDI'CHIENS qui a pour mission de remettre gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap. Les chiens sont remis aux bénéficiaires après une éducation de deux ans. Avant de finaliser l'éducation des chiens par des éducateurs dans

les centres HANDI'CHIENS, les familles d'accueil assurent la pré-éducation des chiots de 2 mois à 18 mois.

Myriam Verger et Ultra sont présents à la médiathèque tous les mercredis après-midi, les jeudis après-midi et les vendredis matin.

■ MERCI MARIE-ANTOINETTE !

Le 6 septembre, en présence de Monsieur le Maire, nous avons rendu hommage à Marie-Antoinette LEMARIE qui a décidé de quitter l'équipe de bénévoles après plus de 30 ans d'engagement. C'est en 1992 qu'une équipe de bénévoles se constitue et commence des permanences au premier étage de la mairie. La première bibliothèque sera donc inaugurée en 1994. Marie-Antoinette participera activement à toutes les évolutions (professionnalisation de la bibliothèque en 2003, inauguration de la nouvelle médiathèque en 2006, mise en réseau avec le ROUEDAD en 2014 puis ARLEANE en 2021). Elle participait régulièrement aux accueils de classe.



Merci à Marie-Antoinette pour ses années d'engagement au service de la médiathèque !

Médiathèque de Visseiche

8 enclos Mathurin Boury - 35130 Visseiche
02 99 76 52 68 - Visseiche.mediatheque@gmail.com

Heures d'ouverture :

Mercredi : 10H – 12H & 16H – 18H
Samedi : 10H – 12H
Dimanche : 10H – 12H

Zoom sur...

Déchets : les bornes d'apport volontaire dans le centre-bourg

Le SMICTOM propose à la Commune la mise en place de bornes d'apport volontaire dans l'agglomération.

Depuis le 1^{er} Janvier 2023 : il y a extension des consignes de tri plastiques et baisse du volume des Ordures ménagères et augmentation des sacs jaunes.

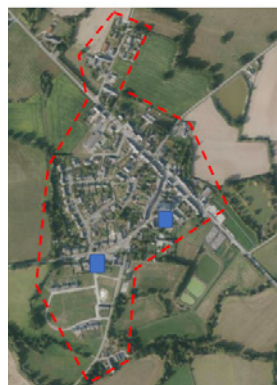
A partir de 2024, la collecte au porte à porte va être remplacée dans le centre bourg par la mise en place de bornes d'apport volontaires. Trois emplacements sont prévus :

- Rue du Vieux Moulin
- Lotissement de la Grande Censerie (Parking à proximité de la rue des Noisetiers)
- Route de la Noé

Le porte à porte est maintenu en campagne.

La prise en charge du matériel sera faite par la SMICTOM mais les travaux de génie civil sont à la charge de la Commune.

BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES : ETAT DES LIEUX ET DIMENSIONNEMENT



- - - Zone agglomérée
- ☐ 180 logements environ en zone agglomérée
- ☐ Bornes verre et papier existantes

 - Rue Sipia (parking de la mairie)
 - Rue de la Corbinais (Derrière l'église)

- ☐ Dimensionnement Théorique:
 - 1 BAV OM pour 60 logements
 - 1 BAV Emballages pour 50 logements
 - 1 BAV Verre pour 120 logements
 - 1 BAV Papiers pour 120 logements
- ☐ Dimensionnement Visseiche :
 - 3 BAV OM
 - 4 BAV Emballages
 - 2 BAV Verre
 - 2 BAV Papiers

Les bornes verres et papier actuellement situées route de Marcellé Robert et sur le parking de la rue de la Corbinais vont donc disparaître.

Pourquoi Evoluer vers ce mode de collecte des déchets?

Sécuritaire :

Pas de camion dans les lotissements

Moins cher pour l'usager :

Le tarif prend en compte l'effort de déplacement de l'usager et donc la part variable de la taxe incitative est moins importante (BAC de 80L = 1,68€; BAV de 80L = 1,05€)

Disponibilité :

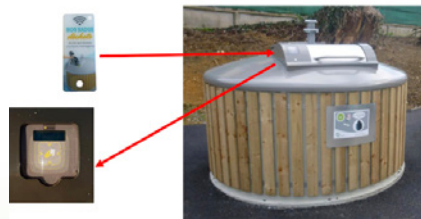
L'usager peut déposer ses déchets quand il le (surtout dans le cadre d'une collecte tous les 15 jours)

Environnemental :

Pas d'arrêts et de redémarrages à chaque habitation donc moins d'émission de GES et moins de consommation de gazoil (Consommation moyenne en porte à porte : 75L/100km)

- ☐ Les BAV solutionnent les problématiques de stationnements gênants qui peuvent interrompre des collectes de bacs
- ☐ Les BAV suppriment les problématiques de bacs stagnants sur les trottoirs
- ☐ Les BAV apportent permettent de supprimer les tas de sacs jaunes présents sur les trottoirs (2023 => tri de tous les plastiques donc prévision 1/3 + de sacs jaunes)
- ☐ Les BAV permettent d'individualiser les logements collectifs et donc chacun paye sa réelle production de déchets.

CONTRÔLE D'ACCES (TEOMI)



Les 2 étapes pour déposer les ordures ménagères :

- Présenter le badge sur le lecteur,
- Ouvrir le tambour et le refermer.

Les flux pour les déchets recyclables sont en accès libre.



ÉTAT CIVIL (MAI-NOVEMBRE 2023)

ILS SONT NÉS...

- 4 Juin : 1 naissance
- 22 juin : Marcel LESUEUR, 4, La Florencière
- 29 juillet : Théo BEZARD, 3, bis rue Sipia
- 19 septembre : 1 naissance
- 16 octobre : Giulia GURÊME, 3, La Haute Fresnais
- 3 novembre : 1 naissance

ILS SE SONT MARIÉS...

- 17 Juin : Lucie ALAIN et Sébastien TRICOT, 4, La Basse Fresnais
- 24 Juin : Guillaume PIQUET et Mélissa HEINRY, Chelun
- 24 Juin : Patrick MORRIS et Gaidig CHASTEL, 5, Place de l'Eglise

- 1^{er} Juillet : Sylvain RIDARD et Corinne LAMBERT, Patis de la Lande au Verge
 - 15 Aout : Suzanne DAUVIER et Antoine BROSSAULT, 5, Le Pamehaie
 - 19 Août : 1 mariage (*ne souhaite pas d'insertion dans la presse*)
 - 9 Septembre : Olivia LE GUILLY et Charly LASSEE, La Cournancière
 - 14 Octobre : 1 mariage (*ne souhaite pas d'insertion dans la presse*)
 - 21 Octobre : 1 mariage (*ne souhaite pas d'insertion dans la presse*)
- 9 mariages ont été célébrés en 2023.**

ILS NOUS ONT QUITTÉ...

- 12 Aout : Maryvonne POULIN, née PICHOT, 84 ans, 13, rue de Rennes
- 11 Novembre : François CORNEE, 75 ans, Les Cours Janvier

■ LE CLIC, UN LIEU DE PROXIMITÉ INCONTOURNABLE

Vous êtes une personne de plus de 60 ans, une personne en situation de handicap ou un proche aidant, le CLIC vous informe et vous accompagne.

Vous avez des questions sur les aides que vous pouvez demander pour faciliter le quotidien des personnes de plus de 60 ans ? Vous avez besoin d'être accompagné pour remplir votre dossier MDPH, votre dossier d'aide à l'autonomie ? Vous souhaitez en savoir plus sur les aides réservées aux aidants, les ateliers de prévention ou encore les structures d'hébergement et les services de soins à domicile ?

Votre CLIC est là pour vous et vos proches !

Informations, écoute, conseils et orientation, vous trouverez au CLIC une aide personnalisée et gratuite.

Derrière le mot CLIC (Centre Locaux d'Information et de Coordination), ce sont des professionnels **qui répondent à vos**

besoins, vous informent de vos droits et vous accompagnent dans vos démarches **en lien avec l'avancée en âge**. En tant qu'antenne de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ils vous accompagnent également pour la constitution et le suivi de votre dossier.

Appelez le **CLIC de la Roche aux Fées** au **02.23.55.51.44**, les professionnels vous accueillent sur rendez-vous :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h à la maison de santé de La Guerche de Bretagne
- Le lundi après-midi de 15h à 17h à la maison de santé de Martigné-Ferchaud
- Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h aux Halles de Janzé
- Le jeudi de 9h à 12h à la mairie de Retiers

Pour toutes vos questions, ayez le DÉ - CLIC !

■ L'AGENDA DES REUNIONS MANIFESTATIONS DE FIN 2023-DEBUT 2024

- **Jeudi 14 décembre, 20H00** : Réunion publique ouverte à Tous, avec le cabinet URBA sur la révision du document d'urbanisme la Carte Communale et la modification du périmètre des abords de l'église classée Monument Historique, Salle Communale.
- **Vendredi 15 Décembre** : Arbre de Noel des écoles du R.P.I à la salle polyvalente de Marcillé-Robert
- **Jeudi 21 décembre** : à partir de 18H00, marché de Noël, Salles Communales, avec le spectacle « Les expériences spectaculaires » de la compagnie O' Noort et la participation des enfants de l'accueil de loisirs communal » Label Aventure »
- **Samedi 23 décembre, 19H00** : Accueil de Mgr d'Ornellas archevêque de Rennes à la salle communale, par la municipalité.
- **Vendredi 19 Janvier, 20H00** : Vœux de la municipalité, Salle Communale
- **Jeudi 25 Janvier, 14H00** : Assemblée Générale du Club Entraide et Amitié, Génération Mouvement, salle communale
- **Samedi 27 Janvier, 19H00** : Vœux de la Paroisse Notre Dame de la Guerche, Salle Communale



CONCERTATION
SUR LA RÉVISION GÉNÉRALE
DE LA CARTE COMMUNALE



**Réunion
Publique**

**Jeudi 14 Décembre
À 20H00
Salle Communale de
VISSEICHE**

AU PROGRAMME :
PRÉSENTATION DES ÉVOLUTIONS DES ZONES CONSTRUCTIBLES
ET DE L'ADAPTATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE L'ÉGLISE
ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Participez et donnez votre avis!

mairie@visseiche.fr
Mairie - 1 route de Marcillé Robert- 35130 VISSEICHE

MARCHÉ DE NOËL

Spectacle de la compagnie
"NUAGE D'OORT"
"Les expériences spectaculaires"

Vente de créations par les enfants
de l'Accueil de Loisirs

Artisans

**JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023
18H - 21H à la salle communale**

Restauration sur place !



LES EXPERIENCES
SPECTACULAIRES

Quand la magie et la science
rencontrent



**LUTIN
LUNETTES**

CRÉATION
Septembre 2021, Vannes

ÉCRITURE
Julien Favrel et Pascal Leacrampe

PRODUCTION
2023, avec le soutien des petits débrouillards
Compagnie NUAGE D'OORT

MISE EN SCÈNE
Pascal Leacrampe

COPRODUCTION
2023, avec le soutien des petits débrouillards
Bretagne et la maison éditoriale de Rennes

Consommation et Environnement

■ FIN DU TICKET DE CAISSE ET GARANTIE LÉGALE

Depuis le 1^{er} août 2023, les tickets de caisse ne sont plus imprimés de façon automatique par les commerçants. Sont concernés :

- les tickets de caisse produits dans les surfaces de vente et dans les établissements recevant du public ;
- les tickets émis par des automates ;
- les tickets de carte bancaire ;
- les bons d'achat et tickets promotionnels ou de réduction.

Pour obtenir un ticket de caisse imprimé, le consommateur doit désormais le demander expressément au commerçant. Ce dernier est d'ailleurs tenu d'en informer le consommateur de manière lisible et compréhensible par voie d'affichage à l'endroit où s'effectue le paiement.

Des exceptions pour lesquelles la remise des tickets se fait automatiquement

Dans certains cas, le ticket est imprimé et remis au consommateur sans que ce dernier ait à en faire la demande, sauf si le consommateur souhaite obtenir un ticket dématérialisé. Il s'agit de biens couverts par la garantie légale de conformité (GLC) : électroménagers, informatiques, électroniques, appareils de téléphonie, appareils photo, appareils de bricolage et jardinage, jeux et jouets, articles de sport, montres et produits d'horlogerie, articles d'éclairage et luminaires, lunettes de soleil, meubles. La mention de la garantie légale doit ainsi figurer sur le ticket de caisse ou la facture.



■ BRÛLER SES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !

L'entretien du jardin génère, en moyenne, 160 kg de déchets verts par personne et par an. En 2022, environ 15% des personnes ayant accès à un jardin ou un espace vert privatif déclaraient avoir encore recours au brûlage de déchets verts. Cette pratique génère des émissions de polluants atmosphériques et peut également favoriser le risque d'incendie et limiter le retour au sol de la matière organique.

Rappel de la réglementation

Il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Le brûlage des déchets verts est passible de 750€ d'amende.

Brûler ses déchets verts est néfaste à l'environnement et à la santé

Surtout s'ils sont humides, les déchets verts brûlés dégagent des substances toxiques pour les personnes et l'environnement (des particules fines notamment). Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Des solutions pour valoriser les tontes de pelouse et les tailles de végétaux

• Produire moins de déchets verts

Pour réduire le volume de végétaux produits, il est recommandé de choisir des essences à croissance lente, des plantes et des arbres mieux adaptés à votre environnement (sol, exposition, climat...).

• Broyer ses végétaux

Il est possible de broyer les petits branchages avec une simple tondeuse. Pour les branches de diamètre important, l'utilisation d'un broyeur est recommandée. Certaines collectivités proposent le prêt ou la location de broyeurs, renseignez-vous auprès de votre commune.

En l'absence de broyeur, stockez les branchages dans un coin du jardin et faites des fagots qui serviront d'abri aux insectes et



petits auxiliaires. A noter que les branches et branchages peuvent également être utilisés comme matériaux de petite construction : petites barrières, piquets, hôtels à insectes, haies sèches...

• Pailler ses déchets verts

Les feuilles mortes et les débris végétaux constituent une litière naturelle de protection qui joue un rôle crucial dans la santé des sols et qui permet aussi de conserver l'humidité, limitant ainsi le besoin d'arrosage et protégeant les végétaux de la sécheresse.

• Composter

Le compostage permet alors la valorisation organique de l'ensemble des biodéchets.

Articles rédigés par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Responsable de la publication : Bruno GATEL

Rédaction :

- Commission Communication :

Tiphaine COCHET, Jérôme VIDAL, Ludovic HAREAU, Eric FRITEAU

Crédit photos : Commune, Ecole, Associations

Tirage à 400 exemplaires - Imprimerie REUZÉ